

PC pour le loyer: pas plus élevées pour tous!

Qu'est-ce qui changera en 2021 en matière de prestations complémentaires et pour les proches aidants? Petra Kern, cheffe du département Assurances sociales d'Inclusion Handicap, nous l'explique.

Interview: Susanne Schanda

Quel est le changement le plus important pour les prestations complémentaires (PC)?

La modification des frais de logement. Le relèvement des montants maximaux pour les loyers entraîne des améliorations pour les personnes seules et les familles. Mais pour les personnes en cohabitation, elle peut, en fonction des coûts réels du logement, conduire à une péjoration.

De quelle manière?

Les personnes qui vivent chez leurs parents, ou dans une communauté avec d'autres adultes, auront une plus faible marge de manœuvre au niveau du coût de leur logement. Le montant maximum de leur loyer était de 1100 francs par mois, indépendamment du nombre de personnes en cohabitation. Ce montant est réduit à 810, 787.50 ou 730 francs par mois, selon la région de domicile.

Quelles sont les autres améliorations?

Le supplément pour les logements accessibles aux chaises roulantes est revu à la hausse. Comme les forfaits de frais accessoires pour les bénéficiaires habitant un logement qui leur appartient, et les frais de chauffage pour les personnes chauffant elles-mêmes l'appartement dont elles sont locataires.

Où y a-t-il des péjorations?

Un objectif du monde politique dans cette réforme: faire des économies. Cela a conduit à abaisser le montant minimal des PC. La fortune sera davantage prise en compte (introduction d'un seuil de 100 000 francs pour les personnes seules, baisse de la franchise à 30 000 francs pour les personnes seules, consommation excessive de la fortune considérée comme



Petra Kern

un dessaisissement de fortune). Le revenu du conjoint sera aussi davantage pris en compte.

Y a-t-il des délais transitoires?

Pour les personnes qui perçoivent déjà des PC, il y a un règlement concernant les droits acquis. Si les dispositions de la réforme des PC les placent dans une moins bonne posture, l'ancien droit continue de s'appliquer pendant trois ans au maximum. Les personnes avec handicap mental vivant dans une communauté, et dont la part de loyer est supérieure au montant maximum pour le loyer selon la nouvelle réglementation, peuvent profiter de ce règlement jusqu'à fin 2023.

La loi révisée sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge des proches prévoit un congé parental lié à des soins de 14 semaines au maximum. Quelles sont les conditions?

Au moins un des parents exerce une activité professionnelle. Il doit interrompre cette activité pour des soins nécessaires et intenses à un enfant de moins de 18 ans. Une autre condition préalable: il doit s'agir d'une altération grave de la santé, qui nécessite des soins médicaux stationnaires ou ambulatoires, et qui durera probablement plus longtemps.

Le congé lié à des soins sera-t-il aussi accordé pour une détérioration de la santé en raison d'un handicap?

Le déclencheur peut être un accident ou une maladie qui se déclare, mais aussi une aggravation d'un trouble de santé.

Les personnes actives n'obtenaient que trois jours de congé au maximum.

Qu'est-ce qui changera avec la nouvelle loi?

Les parents ou proches d'adultes avec handicap pourront prendre trois jours de congé par cas, payés par l'employeur, avec un plafond annuel de dix jours. Une autre nouveauté: le maintien de l'allocation pour impotent et du supplément pour soins intenses pour les enfants de moins de 18 ans en cas d'hospitalisation. Ces prestations étaient suspendues dès le premier jour d'hospitalisation. Elles seront maintenues pendant au moins 30 jours. Si le séjour à l'hôpital dure plus d'un mois et si la présence des parents à l'hôpital est nécessaire, les prestations continuent d'être versées au-delà.

Quid des bonifications pour les personnes prenant soin d'un proche?

Dès 2021, un droit aux bonifications pour tâches d'assistance existera pour les soins aux personnes au bénéfice d'une allocation pour impotence faible. Cela concernera aussi les soins à son partenaire de vie.

Où trouver des informations

Inclusion Handicap propose des conseils juridiques sur le droit des assurances sociales et une fiche d'informations sur la réforme des PC:

www.inclusion-handicap.ch

Procap Suisse offre des renseignements téléphoniques au 032 322 84 15 et une brochure d'informations:

www.procap.ch